MAIRIE DE TAVANT
25 rue Grande
37220 Tavant
Tel : 02 47 58 58 01
mairie@tavant.fr
www.tavant.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 037-213702558-20260624-D_2026_06_003-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de TAVANT

Séance du 23 Juin 2026

Délibération N° D-2026-06-003

Date de la convocation :
Le 17 Juin 2026

Membres	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur TRAVAILLARD Yves, Maire.

Présents : Mesdames MEUNIER Chantal, LEFIEF Géraldine, KELLY Rachel, ROBERT Noéline, GRANEL Isabelle, Messieurs DELA HOSSERAYE Olivier, BOURG André, TRAVAILLARD Yves, CHAUVELIN Jean-Philippe, CLAISSE Julien

Excusé : Monsieur DELHOMMAIS Patrick.

Pouvoir : Monsieur DELHOMMAIS Patrick à Monsieur CHAUVELIN Jean-Philippe

➢ Objet : **ETUDE DE LA RECONDUCTION A L'ADHESION VIGIFONCIER SAFER DU CENTRE**

Monsieur le Maire présente la SAFER comme accompagnatrice des communes dans la gestion et la valorisation de leur foncier afin de favoriser un développement équilibré et durable du territoire et présente ses principaux domaines d'intervention comme suit :

- Veille foncière (Vigifoncier) : suivi des ventes de terrains et accès à des données foncières pour anticiper les projets communaux.
- Études et maîtrise foncière
- Gestion du patrimoine communal
- Biens sans maître : repérage et accompagnement des procédures permettant leur intégration au patrimoine communal.
- Chemins ruraux : cartographie, inventaire et définition d'actions de valorisation
- Documents d'urbanisme
- Friches agricoles (Vigifriche) : identification et remise en valeur des terrains en déshérence.
- Études de compensations agricoles et environnementales
- Cartographie et systèmes d'information géographique

La convention Vigifoncier signée avec la commune arrive à son terme le 31 Décembre 2026, il nous est demandé de nous positionner quant à sa reconduction.

Cette convention est signée pour 6 ans sont coût annuel est de 150.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 037-213702558-20260624-D_2026_06_003-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de renouveler la convention pour 6 ans à compter du 1er Janvier 2027,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire, Yves TRAVAILLARD	La Secrétaire, Isabelle GRANEL
Fait en mairie de TAVANT Le Maire, pour extrait conforme Le 23 Juin 2026 MAIRIE DE TAVANT 37220	Fait en mairie de TAVANT La Secrétaire de séance, pour extrait conforme Le 23 Juin 2026